

Loterie des écoles publiques GUIDE D'UTILISATION RAPIDE ANNÉE SCOLAIRE 2022-23



DATES CLÉS

11 décembre 2021 :

EdFEST – Foire annuelle des écoles publiques*

13 décembre 2021 :

Ouverture des inscriptions à la loterie

1 février 2022 :

DÉLAI DE SOUMISSION DE LA DEMANDE (9e - 12e année)

1 mars 2022:

DÉLAI DE SOUMISSION DE LA DEMANDE (PK3 - 8e année)

1 avril 2022:

Les résultats de la loterie sont disponibles

2 mai 2022:

Date limite pour l'inscription des élevés jumelés

*Restez au fait du format de l'événement de cette année en vous abonnant au programme d'alerte sur <u>MySchoolDC.org/fr</u>!

ME SCANNER



Pointez la caméra de votre appareil mobile pour rechercher votre école et soumettre une demande.

QU'EST-CE QUE MY SCHOOL DC?

My School DC est l'application commune et la loterie des écoles publiques pour les écoles publiques du DC (DCPS) et les écoles publiques à charte du DC qui accueillent les élèves des classes préscolaires PK3 à la 12e année. Les familles peuvent faire des demandes auprès de 12 écoles publiques au maximum en utilisant une seule demande. Elles peuvent également participer à une loterie unique et aléatoire.

COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE?

Postulez en ligne sur <u>MySchoolDC.org/fr</u> avant les dates limites de dépôt des demandes de loterie. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, appelez le numéro d'assistance de My School DC disponible : Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00, au numéro **202.888.6336** ou envoyez un courriel à l'adresse <u>info.myschooldc@dc.gov</u>.

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Soumettez une demande d'inscription à My School DC si vous souhaitez inscrire votre enfant en tant que **NOUVEL** élève dans le :

- Programme PK3 ou PK4 dans n'importe quelle DCPS, y compris la DCPS de votre circonscription
- Programme bilingue de n'importe quelle école primaire DCPS de votre circonscription (PK3 – 5e année)
- École DCPS en dehors de votre circonscription ou une école fédérale, notamment les écoles DCPS de la ville (PK3 – 5e année)
- Lycée ou programme sélectif des DCPS (de la 9e à la 12e année)
- École publique à charte participante (PK3 à la 12e année)

QUI N'EST PAS TENU DE FAIRE UNE DEMANDE ?

Vous n'avez **PAS** besoin de soumettre une demande My School DC si votre enfant pourra :

- Continuer à fréquenter la même école. Contactez simplement votre école pour renouveler votre inscription.
- S'inscrire dans une école DCPS de votre circonscription ou une école fédérale (K – 12e année)
- S'inscrire dans une école publique à chartes ou dans une école fédérale









